

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002056

OBJET :

**Marché 202114 - Réalisation
d'un audit de fonctionnement
pour les stations d'exhaures
et le clapet hydraulique de
Vias : Lot 2 - Diagnostic
hydro-mécanique :
attribution du marché à la
société BRL Ingénierie pour
un montant de 20 890,00 € HT**

Réf. : CB/IA (commande publique)

Rubrique dématérialisée : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs
aux marchés publics et aux accords-cadres
ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;
VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;
VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.
CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses compétences en matière de GEMAPI, le service Ingénierie Aquatique et Risques a en charge la surveillance et l'entretien des ouvrages hydro agricoles et les digues de protection contre les inondations sur le territoire intercommunal ;
CONSIDÉRANT que la CAHM souhaite recenser les différents désordres et risques associés sur l'ensemble des organes qui constituent les stations de pompage (armoie électrique, automates, groupe électrogène, sonde et pompe...) et le clapet hydraulique (automate, lame déversante et station pilote, centrale à huile...);
CONSIDÉRANT que le service GEMAPI souhaite réaliser un audit qui devra mettre en relief ces différents problèmes techniques, les risques associés et proposer des scénarios de réhabilitations et d'optimisations.
CONSIDÉRANT qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée ;
A l'issue de celle-ci ;

DÉCIDE

- **Article 1 :** D'attribuer le marché relatif à la Réalisation d'un audit de fonctionnement pour les stations d'exhaures et le clapet hydraulique de Vias Lot 2 Diagnostic hydro mécanique au cabinet BRL INGENIERIE, domicilié 1105, avenue Pierre Mendès France, 30 000 NIMES pour un montant de 20 890,00 € HT afin de réaliser un diagnostic hydro mécanique et électrique ainsi qu'un audit qui mettra en relief les différents problèmes techniques, les risques associés et proposer des scénarios de réhabilitations et d'optimisations.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget Annexe « GEMAPI ».
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 18 mai 2021

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

RECU EN PREFECTURE

Le 20 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210512-C002056IO-AR

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#